

Une randonnée proposée par rosminet

Courte balade sympathique qui permet de découvrir la ville de Chauvigny et offre une belle vue générale à partir du viaduc : la ville haute, la ville basse avec le pont routier sur la Vienne et les coteaux, et le pont de la rocade. La randonnée suit une partie du trajet du vélorail.

 Durée	1h 05	 Difficulté	Facile
 Distance	3,39 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	54 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	46 m	 Commune	Chauvigny (86300)
 Point haut	100 m		
 Point bas	60 m		



Trace n° 1076001

Description

Départ de la Place du Marché, à proximité du kiosque.

(D/A) Partez au Nord en direction de la mairie. Traversez la Rue du Marché et tournez à gauche (en direction de la Vienne). Au rond-point, allez en face.

(1) Empruntez le pont qui franchit la Vienne. En aval, surtout lorsque le niveau de l'eau est bas, notez les vestiges des piles de l'ancien pont détruit au début du XIXe siècle. Continuez tout droit sur la route de [Poitiers](#), longez le cimetière et traversez la route devant la maison de retraite.

(2) À l'intersection suivante, tournez deux fois à gauche et suivez la Rue des Pignons Blancs. Prenez ensuite le chemin de gauche au niveau du parking (en face de la Rue des Bois Galants). Lorsque vous arrivez au n°35, prenez le sentier sur la gauche. C'est une petite allée bordée de haies. Après une petite pente (en virage) et quelques marches, arriver Vélorail.

(3) Tournez à droite et suivez les routes du Vélorail.

Faites attention et restez bien sur le côté pour laisser circuler les usagers du Vélorail.

Empruntez le viaduc sur la Vienne. Le pont suivant franchit la Route de Lussac (D749), poursuivez en longeant le Vélorail.

(4) Juste avant le prochain pont (vert qui passe au-dessus de la route de Montmorillon), quittez le vélorail par le sentier qui descend à droite sur la Route de Montmorillon. Traversez-la et prenez aussitôt à gauche la Route des Rocs (qui est quasiment en face du sentier que vous venez de quitter). C'est une route qui monte en courbe.

Au rond-point, tournez à gauche dans la Rue de la Talbatière. À la croix (de 1876), empruntez la passerelle qui passe au-dessus du vélorail. Descendez l'escalier qui est face à vous puis la Rue de la Maison Rouge. Croisez la Rue Alfred Vallat côté droit et arrivez Place du Bourg (monument aux morts de Saint-Pierre-les-Eglises).

Tournez alors à droite. Après avoir croisé la Rue du Bas Bourg côté gauche, tournez à gauche dans la Rue de la Paix (bains-douches construits en 1934). Au croisement suivant, prenez à gauche la Rue Vassalour. Croisez la Route des Frères Caille côté droit. Traversez ensuite la place en diagonale vers la droite jusqu'au kiosque. Retrouvez ainsi le parking de départ (D/A).

Informations pratiques

Sur la place du marché, vous trouverez des toilettes publiques.

À voir

Après (1) :

Lorsque vous êtes au niveau du cimetière, vous pouvez y entrer. Un monument a été installé en 1915 pour créer un lieu de recueillement pour les familles dont les morts n'avaient pas été retrouvés. Il a été transformé en Monument aux morts après la guerre avec les noms de tous les soldats décédés.

Lorsque vous êtes au niveau de super U, sur la gauche, en contrebas, la carrière de la Croix-Blanche, abandonnée à la fin du XIXe siècle, renferme de nombreuses traces d'extraction à la pioche. Le supermarché est construit sur une sablière. Un projet datant de 1882 (mais qui ne vit jamais le jour) prévoyait de relier la carrière et la sablière par un tunnel creusé sous la route. Une ligne de chemin de fer devait y passer pour rejoindre les chantiers de taille près de la gare.

Après (4) :

Quand vous êtes sur la place du Bourg, vous pouvez voir le Monument au Mort de la commune de St Pierre les Eglises. Je vous invite à visiter le site du [vélorail](#) pour avoir toutes les informations le concernant.

Au cœur de la cité médiévale, en ville haute, vous pouvez découvrir :

Points de passage

D/A Place du Marché

N 46.56947° / E 0.644087° - alt. 67 m - km 0

1 Pont sur la - Vienne (rivière) - Affluent de la Loire

N 46.56958° / E 0.641836° - alt. 60 m - km 0.2

2 Rue des Pignons Blancs

N 46.568484° / E 0.633825° - alt. 92 m - km 0.83

3 Viaduc du Vélorail

N 46.565225° / E 0.638449° - alt. 75 m - km 1.56

4 Rue de Montmorillon

N 46.564436° / E 0.646764° - alt. 82 m - km 2.26

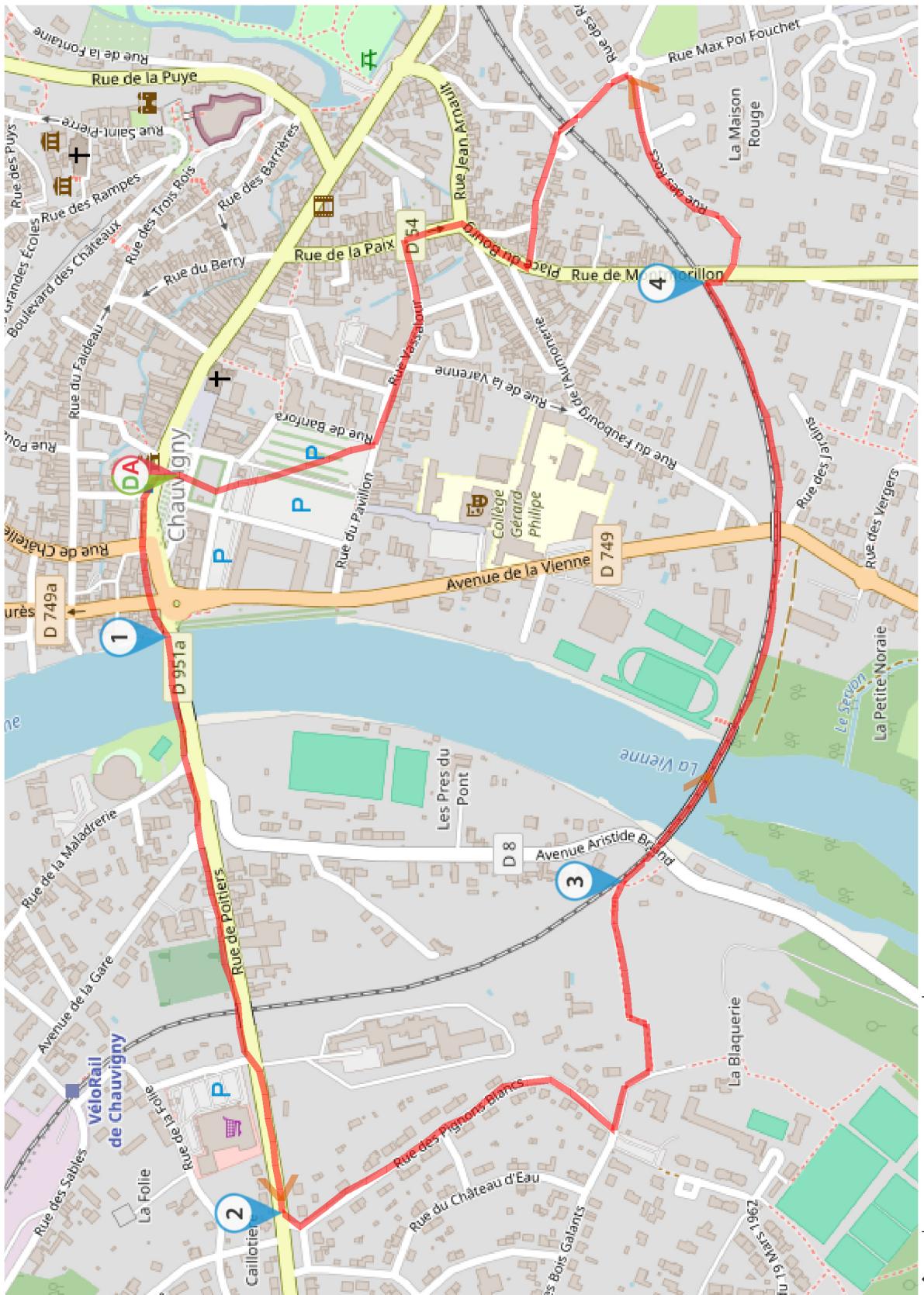
D/A Place du marché

N 46.569472° / E 0.644088° - alt. 67 m - km 3.39

- La [Collégiale Saint Pierre](#), un bijou de l'art roman.
- Le [spectacle des géants du ciel](#) au château des Evèques.
- Le [Château d'Harcourt](#), à la [Tour de Flins](#), au [château de Montléon](#) et au [donjon de Gouzon](#).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-la-croix-blanche-et-decouvert/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



Visorando
Préparer et partager ses rando

LA CHARTE du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

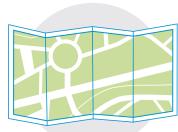
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



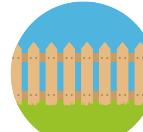
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.